



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 25	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel SEVENIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Claudie COSTE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

CM-2023-250 - SCOLAIRE - RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DES CORDELIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL AUVERGNE-RHONE-ALPES FEDER 2021-2027 - PRIORITE 2 : "TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT"

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Commune d'Annonay a inscrit les travaux de rénovation de son patrimoine scolaire constitué de 11 écoles, dont 2 groupes scolaires, dans un plan pluriannuel d'investissement.

Ce plan a pour objectif de maintenir le bâti scolaire en bon état pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage aux 1250 élèves accueillis, et de répondre aux évolutions réglementaires de mises aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'amélioration thermique.

Dans ce cadre, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation de l'école primaire des Cordeliers, qui s'inscrivent dans une ambition forte de réhabilitation complète d'un bâtiment patrimonial du centre-ville accueillant un groupe scolaire classé en Réseau d'éducation prioritaire comptant 11 classes à la rentrée 2023 (199 élèves).

Cette rénovation est exemplaire à plusieurs titres car elle contribue :

- à la dynamisation du centre-ville, cœur d'agglomération (ainsi intégrée au programme Action Cœur de Ville) ;
- à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants ;
- à la transition énergétique via la réduction des consommations d'énergies de 66% sur une surface de de l'ordre de 2.445 m² ;
- à l'amélioration significative des conditions de travail des enseignants et des personnels municipaux dans des locaux réaménagés.

Le projet prévoit la rénovation globale des espaces pédagogiques et périscolaires ainsi que des deux cours de récréation maternelle et élémentaire, pour un coût d'opération estimé à 5.500.000 € HT. Les travaux devraient commencer en avril 2024 et la livraison est attendue pour la rentrée de septembre 2025.

L'école sera par ailleurs entièrement relocalisée à la rentrée 2024 dans un bâtiment acheté par la Commune à cet effet et réaménagé pour l'accueil des élèves, pour un coût total de l'ordre de 858.000 € HT (acquisition et travaux).

Aussi, il est proposé :

- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes FEDER 2021-2027 - priorité 2 « Transition énergétique et environnement » ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter une contribution financière à la réalisation du projet.

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école primaire des Cordeliers, la demande de subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes FEDER 2021-2027, ainsi que toute autre demande de financement à venir,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le :
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

